

Don patriotique d'un plan pour la place de la Bastille par l'artiste Mouille-Farine fils, lors de la séance du 9 avril 1790

Citer ce document / Cite this document :

Don patriotique d'un plan pour la place de la Bastille par l'artiste Mouille-Farine fils, lors de la séance du 9 avril 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XII - Du 2 mars au 14 avril 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1881. p. 599;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1881_num_12_1_7494_t1_0599_0000_6

Fichier pdf généré le 10/07/2020

lu le discours touchant et paternel du roi, qui a pénétré les cœurs d'attendrissement.

Adresse de la municipalité d'Angers, par laquelle elle renouvelle ses actes de dévouement et de patriotisme, et proteste de maintenir l'ordre et la paix qui ont régné dans cette ville.

Adresse de la municipalité de Châteauroux, qui contient les mêmes déclarations d'adhésion aux décrets de l'Assemblée, et la demande d'un canton.

Adresse de la municipalité de Rosternen, par laquelle elle annonce une assemblée des citoyens de cette ville, qui, dans les transports de leurs sentiments pour l'Assemblée nationale, ont voté trois mille livres en don patriotique, et le don de plusieurs pièces d'argenterie de valeur de la somme de trois cents livres.

Adresse de la municipalité de Sarency, par laquelle elle jure amour, respect et fidélité à la nation, à la loi et au roi.

Adresse de la municipalité de Saint-Pierre-du-Bois au Bas-Vendomois, qui contient les expressions du patriotisme le plus pur, et du dévouement le plus absolu à la chose publique.

Adresse de la communauté des procureurs au sénéchal et siège présidial de Toulouse, par laquelle ils font à la nation le don patriotique de 8,800 livres en deux capitaux de 4,400 livres chacun, dus à la communauté par le Trésor royal; l'un pour remboursement de quatre offices de contrôleur de déclaration des dépens, et l'autre pour semblable remboursement des deux tiers-référendaires, taxateurs et calculateurs des dépens en la présente juridiction, ensemble des intérêts arrérages qui sont dus à la communauté jusqu'à ce jour.

Adresse de la municipalité de Solliès en Provence, dans laquelle elle exprime ses sentiments de gratitude envers l'Assemblée nationale pour les bienfaits qu'elle a rendus aux peuples en abolissant le régime féodal, et donne son adhésion la plus expresse à tous ses décrets.

M. Mougins de Roquefort, député de la ville de Grasse en Provence, expose que les sieurs François Augier, de la même ville, et Pierre Amable Burllet, machinistes de la même province, se sont occupés depuis leur jeunesse à la recherche de découvertes utiles à la société; qu'ils ont trouvé celle d'une machine hydraulique, au moyen de laquelle on peut descendre dans l'eau, y voir, travailler, marcher, parler et entendre aussi librement que sur la terre; ils retracent dans leur Adresse l'organisation de cette machine, son utilité, surtout pour les objets qui concernent la marine, et supplient l'Assemblée de nommer des commissaires pour assister aux expériences qu'ils offrent de faire, pour constater la certitude et l'utilité de leur découverte.

L'Assemblée nationale, empressée de protéger les arts et de donner des encouragements aux artistes, applaudit à cette découverte, et en renvoie l'examen au comité d'agriculture et de commerce, pour lui en rendre compte.

Adresse de la municipalité de la ville de Saint-Paul en Provence, contenant l'adhésion la plus entière et la plus parfaite aux décrets de l'Assemblée nationale, et les expressions de la reconnaissance la plus vive de ce qu'elle l'a désignée pour un chef-lieu de district.

M. Mougins de Roquefort, un de MM. les secrétaires, fait lecture d'une lettre écrite à M. le Président, en forme d'adresse, de la part des

officiers composant la sénéchaussée de la ville de Grasse en Provence. Pénétrés d'admiration et de respect pour les lois émanées de la sagesse et des lumières des augustes représentants de la nation, ils se sont empressés d'imiter leur glorieux exemple, en prêtant, avec la plus grande solennité, le serment civique entre les mains des nouveaux officiers municipaux de leur ville, ainsi qu'il conste par le procès-verbal joint à l'adresse; ils viennent avec les sentiments qui le leur ont fait prononcer, le renouveler devant l'Assemblée nationale, la supplier d'agréer l'hommage de leur respect, de leur dévouement, de leur admiration, et de la reconnaissance dont ils sont pénétrés pour ses glorieux travaux.

L'Assemblée nationale reçoit avec intérêt l'adresse des officiers de la sénéchaussée de la ville de Grasse et applaudit à leurs sentiments patriotiques.

M. l'abbé Marolles, député de Saint-Quentin, offre, au nom des sieurs Freron et Namuroy, de la même ville, une rente au principal de 1,256 livres, avec huit années d'arrérages; il dépose sur le bureau les titres constitutifs de la créance.

Le sieur Mouille-Farine fils, de la ville de Troyes en Champagne, présente le plan d'une place de liberté à élever sur l'emplacement de la Bastille; sa supplique porte que l'Assemblée daigne souscrire à ses premiers travaux, et encourager un jeune artiste, qui n'a d'autre prétention que celle de lui donner des preuves de zèle et de patriotisme, et par là de satisfaire comme Français aux besoins de son cœur.

L'Assemblée nationale applaudit aux efforts de ce jeune artiste et lui permet d'assister à sa séance.

Délibération de la municipalité de Notre-Dame de Bevenecourt, vallée de Montmorency, par laquelle elle envoie à l'Assemblée nationale le montant des déclarations concernant sa contribution patriotique, réalisée par les habitants de cette municipalité, et qui se montent à la somme de 1,162 livres.

Adresse de la municipalité de la ville de Beauprieux en Anjou, qui annonce que la commune de cette ville a procédé à l'élection de ses membres; qu'ils ont prêté le serment civique; et elle offre en don patriotique les six derniers mois de l'imposition des privilégiés pour l'année 1789.

M. le Président annonce la mort de **M. Fil-leau**, conseiller à la sénéchaussée de Niort, député de Poitiers, décédé hier 8; il invite les membres de l'Assemblée à assister à ses funérailles, qui se feront à six heures du soir, à l'église de Saint-Paul.

Un de MM. les secrétaires dit que **M. Gandolphe**, curé de Sèves, suppléant de feu M. de Beauvais, évêque de Senez, a fait vérifier ses pouvoirs, qui ont été trouvés en règle.

M. Gandolphe est admis dans l'Assemblée, et prête le serment civique.

Il est fait lecture d'une lettre de **M. Barbançon**, député de Villers-Cotterets, dans laquelle il annonce que l'état de sa santé ne lui permet pas de continuer ses fonctions de député, qu'il donne sa démission, et que **M. de Mazancourt**, nommé son suppléant, le remplacera.

M. Mougins de Roquefort, secrétaire, donne